

Le choc des variétés en Acadie du Nouveau-Brunswick : un cas de conflit

Lise Dubois

Volume 26, numéro 2, 1998

Représentation de la langue et légitimité linguistique : le français et ses variétés nationales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/603152ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/603152ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dubois, L. (1998). Le choc des variétés en Acadie du Nouveau-Brunswick : un cas de conflit. *Revue québécoise de linguistique*, 26(2), 55–67.
<https://doi.org/10.7202/603152ar>

LE CHOC DES VARIÉTÉS EN ACADIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK : UN CAS DE CONFLIT

Lise Dubois
Université de Moncton

1. Introduction

Cette présentation porte sur la place et l'état du français dans un milieu professionnel bien circonscrit de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, soit celui de la Fonction publique de cette province, milieu dans lequel je mène des recherches sur le rôle que joue et sur la place qu'occupe la traduction de l'anglais vers le français. Ces recherches permettent de conclure que le bilinguisme officiel de la province est un bilinguisme de traduction, régime qui encourage peu ou prou l'utilisation du français comme langue de travail. En effet, rares sont les fonctionnaires, même francophones, qui travaillent en français. Par contre, c'est par la voie de la traduction que le gouvernement s'acquitte de ses obligations juridiques en vertu de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* : c'est la traduction qui rend le français visible en tant que langue officielle dans la province, et c'est la traduction qui l'utilise dans tous les registres qu'utilise normalement l'État. La Fonction publique du Nouveau-Brunswick est par ailleurs un milieu où la question linguistique est très délicate : on n'aime pas dévoiler le nombre de fonctionnaires francophones par rapport aux anglophones, on ne parle pas volontiers de la place du français, on aime encore moins parler de la politique linguistique actuellement en vigueur. Mes recherches ont également permis d'observer le conflit qui existe entre les traducteurs qui travaillent dans ce milieu et les fonctionnaires consommateurs de traductions. L'enquête dont je présente ici les premiers résultats avait pour objectif de montrer et de mieux faire comprendre les modalités et les enjeux de ce conflit.

2. Description de l'enquête

2.1 Le milieu

Le Bureau central de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick¹ est un milieu où la langue de travail est de toute évidence l'anglais. Par conséquent, l'anglais est la langue dans laquelle se conçoivent politiques, directives, programmes et textes. Ce n'est qu'en bout de ligne des divers processus de production des textes qu'intervient le français par la voie quasi unique de la traduction (Dubois 1994, à paraître). La *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* et la Politique linguistique de la Fonction publique ne prévoient pas l'implantation, ni partielle ni sectorielle, du français comme langue de travail dans ce milieu.

Tant les textes à caractère public appelés à être diffusés dans toute la province que les textes à caractère administratif destinés aux seuls employés de l'État (personnel hospitalier, enseignants des collèges communautaires ou encore gardes-chasse) sont presque tous rédigés en anglais, puis traduits par le Bureau de traduction (en abrégé BT). Parmi les textes qui sont envoyés à ce service pour traduction vers le français, on compte des textes rédigés en anglais par des fonctionnaires de langue française. L'enquête a révélé en outre que ce sont aussi des fonctionnaires francophones qui sont presque systématiquement chargés de la révision et de la relecture des textes traduits vers le français dans leur service ou leur direction, même quand cela ne fait pas partie explicitement de la description de leurs tâches. Sur le plan des relations de travail, cet état de choses provoque diverses réactions chez les fonctionnaires interviewés : certains revendiquent la reconnaissance officielle de cette activité de révision dans leurs tâches, d'autres sont réticents à les exécuter, plaidant l'incompétence ou le manque de formation, d'autres encore trouvent tout à fait normal d'être responsables de la qualité des textes traduits.

Sur le plan linguistique, cet état de choses est à la source d'un conflit souvent évoqué par les sujets de l'enquête et souvent observé par moi-même, puisque j'entretiens à plusieurs titres des rapports réguliers avec les traductrices et traducteurs du BT depuis de nombreuses années. C'est ce conflit entre les fonctionnaires utilisateurs ou réviseurs des textes traduits et les traducteurs qui m'intéresse ici. En effet, je voulais savoir quels étaient les changements qu'apportaient au texte déjà traduit les demandeurs de traductions et quelles étaient les raisons qui les motivaient.

1 L'enquête dont il est question ici a été menée au Bureau central de la Fonction publique à Frédéricton et ne tient pas compte de l'utilisation du français comme langue de travail dans les bureaux régionaux situés dans les régions acadiennes de la province.

2.2 L'enquête

L'enquête comportait trois étapes. Dans un premier temps, j'ai fait des entrevues d'une durée approximative de 45 minutes auprès de douze traductrices et traducteurs du BT dans le but de cerner l'idée qu'ils se faisaient d'une bonne traduction, de la bonne qualité de la langue et du rôle du BT au sein de l'administration néo-brunswickoise; certaines questions portaient sur les rapports que ces traducteurs entretiennent avec les différents demandeurs de traductions, et d'autres concernaient leur méthode de travail².

Dans un deuxième temps, j'ai mené une autre série d'entrevues, cette fois auprès de fonctionnaires francophones dont l'une des tâches, explicite ou non, consiste à relire ou à réviser les textes traduits qui reviennent à leur service. Cette deuxième série d'entrevues portait sur leurs rapports avec le BT, sur leur opinion d'une bonne traduction et d'une bonne qualité de la langue, sur les modifications qu'ils apportent aux textes traduits par le BT et sur les raisons de leurs interventions³.

Enfin, pour illustrer le conflit qui peut exister entre les traducteurs d'une part et les demandeurs de traductions d'autre part, j'ai analysé les changements qu'une équipe de fonctionnaires francophones a apportés à un texte précis traduit par le BT avant que ce texte soit diffusé. Il s'agit d'un texte de 16 000 mots, rédigé au départ en anglais par une équipe qui comptait des francophones dans ses rangs; il vise un groupe précis de fonctionnaires et est destiné à être diffusé sur le réseau Intranet de la province. Ce texte a d'abord été traduit par le BT, puis révisé par une équipe de fonctionnaires qui y ont apporté 192 changements

2 Ce groupe comprenait 9 femmes et 3 hommes, dont la moyenne d'âge se situe à 40 ans. Les sujets de ce groupe comptent en moyenne 14 ans d'expérience à titre de traductrice ou traducteur, dont une moyenne de 12 ans à l'emploi du Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Dix d'entre eux possèdent une formation universitaire en traduction d'une université canadienne (1 au deuxième cycle et 9 au premier cycle), alors que 2 possèdent une formation de premier cycle en éducation.

3 Ce groupe de sujets comprenait 8 femmes et 3 hommes, dont la moyenne d'âge se situe à 43 ans. Ils comptent en moyenne 14 ans à l'emploi du Gouvernement du Nouveau-Brunswick et appartiennent à diverses catégories professionnelles : 4 coordonnateurs ou agents de service, 4 agents de communication, 1 gestionnaire de programmes, 1 sous-ministre adjoint et 1 adjoint administratif. Pour la formation universitaire, 7 sont titulaires d'un baccalauréat, 2 d'une maîtrise, 1 d'un diplôme en droit. Un seul ne possède qu'une formation collégiale. Les onze sujets proviennent de 10 ministères ou organismes différents, ce qui représente le tiers des instances gouvernementales du Nouveau-Brunswick.

sur lesquels je reviendrai plus tard⁴. De plus, j'ai dégagé lors des entrevues avec les deux groupes un minicorpus de termes qui ont servi à illustrer leurs propos.

3. Résultats sommaires

Avant de présenter les modifications apportées aux textes traduits par les demandeurs de traductions et les raisons qui les motivent, quelques remarques sur la manière de traduire au Canada s'imposent.

Au Canada, un des pays traducteurs les plus importants au monde, une certaine vision, ou doctrine (selon certains auteurs) de la traduction a cours. Selon cette vision, on traduit d'abord les idées du texte et non les mots; puis, on traduit idiomatiquement, c'est-à-dire en faisant comme si le texte avait été rédigé dans la langue d'arrivée. Ce procédé, que Mossop appelle la doctrine ITT pour «idiomatic, idea-oriented translation» (1989 : 7), est généralement reconnu comme celui qui convient pour les textes administratifs et celui qui doit être enseigné dans les diverses écoles de traduction au Canada. Toute trace du texte de départ doit donc être oblitérée dans le texte d'arrivée. En contexte canadien et néo-brunswickois de bilinguisme officiel, la méthode de traduction idiomatique axée sur les idées a comme conséquence de masquer l'origine du texte de départ, voire l'existence même de l'autre groupe linguistique (Mossop 1990 : 348). Cette méthode est à ce point ancrée chez les traducteurs canadiens que tous les sujets de l'enquête ont réagi avec beaucoup d'étonnement quand je leur ai plutôt proposé de traduire de manière à laisser transparaître dans le texte d'arrivée des traces de la langue de départ afin de montrer au lecteur qu'il s'agit bel et bien d'un texte traduit.

La doctrine ITT pose bien sûr tout le problème de la norme. Si l'on traduit idiomatiquement, il faut exploiter les ressources expressives attestées de la langue d'arrivée, tant sur les plans lexical, grammatical, syntaxique que textuel, ce qui implique deux choses. D'une part, le traducteur doit forcément faire un choix quant à la langue de référence dans laquelle il puisera les formes attestées permises de la langue d'arrivée. Dans les milieux administratifs canadiens où l'on traduit massivement (Gouvernement fédéral et Gouvernement du Nouveau-Brunswick), on a choisi le français dit standard, ou international, même si les praticiens n'ont pas toujours une idée bien claire de la variété désignée par ces

4 J'ai obtenu l'autorisation d'exploiter ce texte en m'engageant à préserver l'anonymat autant que possible. Je ne peux révéler ni le nom de l'auteur, ni celui du ministère d'où il vient, ni le nom du traducteur, ni le nom des réviseurs, ni même le texte entier.

termes⁵. Toutefois, ils affirment sans hésitation que la norme à appliquer dans les textes traduits se trouve dans les ouvrages comme le *Petit Robert* ou le *Bon usage*. D'autre part, puisque la langue de départ ne peut venir enrichir (selon certains) ou appauvrir (selon d'autres) le texte d'arrivée, l'innovation linguistique est exclue en traduction. Au total, il faut bien avouer que la traduction a bien servi le français dans ce type de milieux où il est langue minoritaire; en effet, la contribution des traducteurs au redressement du français écrit est généralement reconnue comme importante.

Au Nouveau-Brunswick, malgré quelques voix discordantes, le degré de satisfaction à l'égard de la qualité des traductions produites par le BT est relativement élevé. En outre, les deux groupes de sujets s'entendent pour dire que le BT joue un rôle primordial dans la promotion de la qualité du français dans la Fonction publique provinciale. Un des témoins fait même remarquer qu'il joue un rôle clé dans ce dossier «par défaut» puisqu'il n'existe aucun organisme au Nouveau-Brunswick mandaté pour s'occuper de l'aménagement de la langue. Il n'existe pas non plus de directive générale sur la qualité linguistique des textes dans ni l'une ni l'autre des deux langues officielles. Par ailleurs, une minorité des services consulte souvent les traductrices et traducteurs du BT sur des questions de grammaire, de syntaxe ou de terminologie et fait systématiquement vérifier tous les textes français avant diffusion.

3.1 Nature des modifications

Les quelque 200 modifications qui constituent le corpus sont classées d'abord en trois grandes catégories (faute; préférence du demandeur; amélioration), puis selon quatre autres catégories (lexique, terminologie, conventions d'écriture et agencement). Il est évidemment impossible de les présenter toutes ici. Les critères d'évaluation qui ont servi à établir le premier classement correspondent à ceux qui sont couramment utilisés dans le monde de la traduction : si le changement s'écarte du bon usage (faute de langue) ou modifie le sens du texte d'arrivée par rapport au texte de départ (faute de transfert), il s'agit d'une faute; s'il ne change en rien le sens du texte d'arrivée par rapport au texte de départ et est conforme au bon usage, il s'agit d'une préférence du demandeur; s'il redresse le texte tant sur le plan sémantique que linguistique, il s'agit d'une amélioration. Nul besoin d'expliquer le second classement.

⁵ Le dictionnaire général de prédilection de tous les sujets traducteurs qui ont participé à l'enquête est *Le Petit Robert*. C'est cet ouvrage qui leur permet de choisir un mot contre un autre, une structure contre une autre, etc. Un seul sujet a dit accorder autant de poids aux dictionnaires Larousse qu'aux dictionnaires Robert.

Les résultats de la première analyse, qui risquent de changer quelque peu au fur et à mesure que la recherche progressera, révèlent qu'il y a autant de fautes que de préférences du client. Au terme de cette première étape, je n'ai relevé que 8 améliorations. Suivent quelques exemples de chaque catégorie⁶ :

Fautes de langue

(1) Lexique

TD : *catheter care*

TA : l'entretien des cathéters

TR : les soins des cathéters

Remarque : *soins* s'applique habituellement aux personnes et non aux objets.

(2) Terminologie

TD : *nocturia*

TA : nycturie

TR : nocturie

Remarque : le terme retrouvé dans tous les ouvrages pour désigner cette notion est *nycturie*. Le terme utilisé dans le TR n'existe pas.

(3) Convention d'écriture

TD : *social worker*

TA : travailleuse sociale ou travailleur social

TR : un/e travailleur/euse sociale

Remarque : la méthode de féminisation dans le TR est illogique. Il aurait fallu écrire un/e travailleur/euse social/e.

(4) Agencement

TD : *It is important to know*

TA : Il importe de ne pas oublier

TR : Il important de ne pas oublier

Remarque : le remaniement mène à une phrase agrammaticale.

Fautes de transfert

(5) Lexique

TD : *(the client's) social history / medical history*

TA : antécédents sociaux / médicaux

TR : histoire sociale / histoire de santé

⁶ Dans l'échantillonnage qui suit, TD veut dire texte de départ; TA, texte d'arrivée et TR, texte révisé. Il n'est pas inutile de rappeler que le TD est un texte rédigé en anglais, envoyé au BT où il a été traduit vers le français (TA), puis retourné au demandeur qui l'a remanié (TR). Ce sont ces remaniements qui font l'objet de la présente analyse.

Remarque : l'«histoire sociale» désigne les faits du passé relatifs à l'évolution sociale d'une société (par exemple, l'histoire sociale de l'Acadie) et ne peut désigner le passé d'une personne, qu'il soit médical ou social, comme c'est le cas ici.

(6) Terminologie

TD : *hydraulic bath lift*

TA : chaise élévatrice hydraulique

TR : levier pour le bain

Remarque : ce terme désigne un autre objet que celui que désigne le TD.

(7) Agencement

TD : *Symptoms or behaviours symptomatic of ineffective coping include...*

TA : Les symptômes ou les comportements symptomatiques d'une défaillance des mécanismes d'adaptation comprennent...

TR : Les symptômes ou les comportements symptomatiques des mécanismes d'adaptation inefficace comprennent...

Remarque : le changement de point de vue dans la phrase conduit à un illogisme. Le symptôme est un signe qui laisse présager, selon le cas, une pathologie et non un mécanisme.

Préférences du demandeur

(8) Lexique

TD : *instructions for completing the form*

TA : instructions pour remplir le formulaire

TR : directives pour remplir le formulaire

Remarque : bien qu'on puisse critiquer le mot *directives* dans cette utilisation, la substitution ne porte pas beaucoup à conséquence ni sur le plan linguistique, ni sur le plan sémantique.

(9) Terminologie

TD : *walker*

TA : déambulateur

TR : marchette

Remarque : le terme *marchette* pour désigner un appui permettant aux personnes handicapées de se déplacer est également attesté.

(10) Agencement

TD : *who has had the prerequisite training*

TA : à qui la formation nécessaire a été fournie

TR : qui a reçu la formation nécessaire

Remarque : le remaniement ne change pas le sens et est conforme aux règles.

Améliorations

(11) Lexique

TD : *is pain free between episodes*

TA : laissant la victime indemne de douleur entre chaque épisode

TR : laissant la victime sans douleur entre chaque épisode

Remarque : le changement apporté par le demandeur vient améliorer la traduction, «indemne» ayant le sens de sortir de quelque chose (d'une guerre ou d'un accident) sans dommage. Il est donc difficile de le faire suivre d'un complément déterminatif.

(12) Terminologie

TD : *Lou Gehrig's Disease*

TA : maladie du neurone moteur

TR : amyotrophie latérale

Remarque : le terme du demandeur est plus précis.

(13) Agacement

TD : *awareness*

TA : conscience à l'égard de l'environnement

TR : conscience de son environnement

Remarque : la solution de traduction proposée dans le TA manque de précision; on pourrait en effet vouloir parler de la conscience environnementale, alors qu'il s'agit de la conscience de l'entourage.

3.2 Raisons des changements

D'après les entretiens que j'ai eus avec les deux groupes de sujets, deux raisons fondamentales sous-tendent les changements que font aux textes traduits les demandeurs de traductions. Je dois signaler que les propos des témoins ne se contredisent pas en ce qui a trait à ces raisons.

D'abord, les demandeurs adaptent les textes en fonction des usages ancrés dans leur ministère, qu'il s'agisse d'appellations officielles (titres de programmes, de services ou de directions, etc.) ou de termes. Tantôt ces usages sont connus du BT, tantôt ils ne le sont pas. Par exemple, certains services relevant d'un ministère en particulier rejettent l'utilisation du terme *recettes*, généralement reconnu dans le domaine de l'administration publique pour désigner les revenus d'un État, au profit de *revenus*, alors que d'autres préfèrent utiliser le terme consacré. Le BT doit donc savoir comment s'adapter aux différentes préférences.

Ensuite, il arrive que les titres de programmes soient conçus en français en même temps que les titres anglais, surtout quand des fonctionnaires francophones

font partie de l'équipe responsable. Avant que les premiers textes portant sur un programme précis soient diffusés en français, il peut y avoir un délai important : le terme officieux s'implante avant que la traduction officielle soit proposée. Et puisque les demandeurs ne pensent que rarement à transmettre au BT le titre officieux, cette situation les oblige souvent à intervenir dans les textes traduits. Quoi qu'il en soit, tous les sujets du groupe des demandeurs de traductions maintiennent que ces changements sont mineurs.

Alors que la première raison est essentiellement une question d'efficacité de la communication, la seconde concerne de plus près les attitudes linguistiques, tout particulièrement les attitudes à l'égard de la norme et la perception de la compétence linguistique des Acadiens dans leur ensemble. Selon les demandeurs de traductions, le deuxième type d'interventions qu'ils pratiquent sur les textes traduits a pour objectif premier d'en «rabaïsser le niveau». En effet, les textes traduits sont jugés trop «savants» pour la population de la province.

La majorité des traducteurs interviewés s'entendent pour dire que les fonctionnaires de la province estiment les textes traduits d'un niveau de langue trop élevé pour être compris de la population; ces fonctionnaires prennent donc sur eux de les rajuster au niveau qu'ils jugent convenable. Dans les mots d'un traducteur : «Nos termes sont trop français». «Les fonctionnaires francophones ne saisissent souvent pas le français des textes traduits», m'a dit un autre traducteur qui venait d'expliquer à un demandeur ce que voulait dire l'expression «mener à bonne fin». Certains sujets de ce groupe finissent donc par avoir l'impression qu'ils sont les seuls à posséder le «bon français» (l'un d'eux a fait la remarque suivante à ce sujet : «Même les gens instruits ont beaucoup de lacunes en français. C'est décevant.»), d'abord parce qu'ils ont de nombreuses et fréquentes discussions avec des demandeurs qui insistent pour maintenir un usage critiqué ou un anglicisme. Comme l'a dit un des sujets : «Il faut se battre pour les bons termes». D'autres toutefois sont moins péremptoires dans leur évaluation et acceptent de rendre leurs textes «aussi simples que possible» en utilisant des termes «user-friendly». Bien que tous ces traducteurs disent entretenir généralement de bons rapports avec les demandeurs, il est clair qu'ils estiment, certains plus que d'autres, que la qualité du français de l'ensemble des fonctionnaires n'est pas à la hauteur, et que ces derniers, pour des raisons qui s'expliquent, ne connaissent pas la norme qui convient aux textes officiels. En d'autres termes, même si aucun ne l'a dit aussi ouvertement, ce serait les traducteurs qui la possèdent, savent où la trouver, mais ne peuvent pas l'imposer.

Si les attitudes exprimées par le groupe de traducteurs se ressemblent beaucoup, les attitudes à l'égard des textes traduits varient de façon importante chez les demandeurs. En effet, les attitudes de ce groupe vont de l'insatisfaction

ouverte jusqu'à l'entière satisfaction, en passant par l'indifférence et l'acceptation de la situation comme étant normale. Tous les demandeurs interviewés avaient recours aux services du BT souvent, de trois ou quatre fois par mois jusqu'à quotidiennement.

Il est intéressant de noter que les deux sujets qui ont exprimé le degré de satisfaction le plus élevé sont ceux qui sont directement rattachés à un cabinet de ministre, c'est-à-dire à un milieu où l'on s'attend à ce que le niveau de langue des textes soit soutenu. Qui plus est, ces deux sujets, qui sont en communication quotidienne avec le BT, n'admettent pas qu'un texte officiel contienne des régionalismes et des anglicismes, réaction encore plus normative que celle des traducteurs, qui acceptent, eux, la présence de régionalismes dans certains cas.

Pour ce qui est des autres sujets, le problème le plus important est la distance entre le français des textes traduits et celui des destinataires. Ce sont les même épithètes qui reviennent pour décrire le français des traductions : «trop savant, trop compliqué, trop avancé». Un des sujets avait, de toute évidence, bien réfléchi à la question. Établissant un parallèle entre le français de Radio-Canada, qui selon lui «fait la promotion de la langue parfaite», et les textes traduits, il avance : «Si les gens n'écoutent pas Radio-Canada, c'est parce qu'ils ne comprennent pas ce que les journalistes disent. De quelle façon fait-on la promotion de notre langue si on rend les textes trop compliqués à lire?». Par conséquent, ces sujets sont chargés de la révision des textes dans le but d'en «ajuster la langue» pour les destinataires, de les rendre plus simples, parce que «un français soigné d'ici, ça veut dire des mots un peu plus simples». Un autre explique son travail sur les textes traduits comme étant la recherche de «l'équilibre entre les règles et l'efficacité»⁷.

Comme on estime que les termes compliqués ou les structures soi-disant idiomatiques ne seront pas compris «par la majorité de nos Acadiens» («On n'a pas toujours les mots en Acadie pour dire les choses», a dit un sujet de ce groupe.), on fait des changements parfois importants, comme dans le cas du texte que j'ai décrit ci-dessus. Voici quelques exemples de ces changements qui, estime-t-on, rabaisent le niveau, «l'ajustent» au destinataire.

(14) allotriophagie → ingestion de substances non comestibles (corpus 1)⁸

7 Il est intéressant de noter que trois des sujets ont soulevé la question des traductions faites au Québec. Les trois soutiennent, sans doute exagérément, que personne ne comprend ces traductions; l'un d'eux évoque un incident cocasse où les participants à une réunion ont dû passer leur temps à se faire expliquer le sens d'un texte traduit au Québec, et le tout a tourné en séance de rigolade.

8 Je rappelle au lecteur que les exemples sont dégagés de deux corpus : d'abord un texte, destiné à un groupe de fonctionnaires spécialistes du domaine du texte, puis des exemples isolés dont m'ont fait part les sujets des deux groupes.

- (15) autonégligence → négligence dans les soins personnels (corpus 1)
- (16) dédoublement → duplication (corpus 2)
- (17) élagage → trimmage (corpus 2)
- (18) escarre de décubitus → plaies de pression (corpus 1)
- (19) famille de remplacement → famille alternative (corpus 1)
- (20) infirmière autorisée → infirmière enregistrée (corpus 2)
- (21) mains courantes → rampes (corpus 1)
- (22) observance thérapeutique → conformité à la prise de médicaments (corpus 1)
- (23) omnipraticien → médecine (corpus 1)
- (24) perturbations langagières → perturbations au niveau du langage (corpus 1)
- (25) processus mnémonique → processus de la mémoire (corpus 1)
- (26) programmes souples → programmes articulés (corpus 2)
- (27) [texte à la voix active → texte transformé en entier à la voix passive] (corpus 2)
- (28) trachéoscope → guedelle (corpus 2)

3.3 Formes des changements

Il est clair que, pour rabaisser le niveau des textes traduits, on a recours à trois types de changements : la périphrase, le recours au mot de la langue courante et l'anglicisme. La périphrase consiste à remplacer un mot par une expression pour rendre essentiellement le même sens, indépendamment du fait qu'on risque de le changer (exemples 14, 15, 22, 24 et 25). Le recours au mot de la langue courante implique la suppression du mot «savant» et son remplacement par le mot qui, juge-t-on, sera plus facilement compris (exemples 9, 18, 21, 23 et 28). Enfin, l'anglicisme est la substitution du mot qui vient de l'anglais au mot utilisé par le traducteur (exemples 1, 5, 16, 17, 19, 20, 26 et 27). Un sujet a expliqué son recours à l'anglicisme en disant qu'il «apprivoisait» le mot anglais dans le but de mieux se faire comprendre, point de vue tout à fait unique et original qui s'oppose à celui des traducteurs, qui eux ne se voient assurément pas comme des dompteurs de l'anglais dans les textes français, mais comme des exterminateurs de l'anglais.

4. Conclusion

Il est clair qu'on pourrait s'attarder longuement sur le bien-fondé linguistique des changements présentés ci-dessus. Certains sont des barbarismes : (2) nocturie,

(17) trimmage [des arbres]). D'autres n'équivalent pas au TD : (6) levier pour le bain. D'autres portent à confusion : (21) rampes [rampes d'escalier ou rampes d'accès], (5) histoire sociale / médicale, alors que d'autres brouillent carrément le message : (28) guedelle, sans compter que certains allongent inutilement le texte : (24) perturbations au niveau du langage, ou l'alourdissent : (27) transformation d'un texte entier de la voix active à la voix passive. Mais ce n'est pas l'objet du présent débat.

Nous qui habitons en Acadie du Nouveau-Brunswick vivons dans une société où «tout le français officiel qui arrive aux yeux et aux oreilles du public est passé par la traduction» (citation d'un sujet du groupe 1), et ce français semble être perçu par une partie importante de la population comme une langue aliénante dans laquelle elle ne se reconnaît pas. Il s'agit non seulement de la légitimité de la variété ou des variétés locales dans ses réalisations officielles, mais aussi de la légitimité du français normé dans la mesure où il est rejeté des textes officiels. Une lutte pour la légitimité : les uns traduisent en fonction d'un idéal linguistique, les autres modifient en fonction de leur opinion de la compétence des destinataires.

L'écart perçu entre les textes traduits et la compétence linguistique du destinataire est-il si grand qu'il justifie certains des changements énumérés ci-dessus (ex. 5, 6, et 28)? Je serais tentée plutôt de postuler que cette perception fait partie du discours social sur la qualité de la langue en Acadie, discours qui est monnaie courante depuis belle lurette et qui a largement été intégré dans les représentations que la population entretient à l'égard de sa langue et de sa compétence dans cette langue.

Y a-t-il tendance à la standardisation en Acadie du Nouveau-Brunswick? Certains le soutiennent. Elle n'est toutefois pas évidente dans ce milieu où la résistance au changement linguistique se fait de plus en plus forte, où la méfiance à l'égard du Québec, traditionnellement vu comme un modèle, se fait grandissante (voir la note 7), et où on semble sacrifier qualité de la langue et normalisation des usages au profit de la satisfaction du demandeur de traductions.

Compte tenu du fait que la présence du français semble se consolider dans d'autres domaines de la vie au Nouveau-Brunswick — témoin la grande popularité des radios communautaires francophones, le potentiel d'entrepreneuriat qui semble plus important chez les francophones que chez les anglophones, la visibilité croissante du français et les retombées économiques qui en découlent (tourisme, Sommet de la francophonie), et la floraison de la vie culturelle et artistique qui entraîne une assurance identitaire accrue — est-ce que la situation du français dans la Fonction publique est sans espoir? Peut-être faut-il tout simplement attendre que le temps fasse son oeuvre, et qu'on en vienne à souhaiter

s'aligner sur un usage qui permette de dépasser les frontières de l'Acadie, surtout maintenant qu'elle manifeste une plus grande ouverture sur la francophonie canadienne et internationale.

Références

- DUBOIS, Lise 1994 «La traduction officielle au Nouveau-Brunswick : indice des rapports de force entre le français et l'anglais», *Actes du Colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique (enjeux théoriques et pratiques)*, Université du Québec à Chicoutimi, Montréal, Office de la langue française, p. 263-277.
- DUBOIS, Lise (à paraître) «La traduction officielle comme objet de recherche», dans Goddard, Barbara et Agnès Whitfield, *La traductologie au Canada*.
- MOSSOP, Brian 1989 «Write Idiomatically and Translate Ideas, Not Words : Three Defects of the Prevailing Doctrine of Translation», dans Séguinot, Candace et coll., *The Translation Process*, Toronto, H.G. Publications (School of Translation, Université York).
- MOSSOP, Brian 1990 «Translating Institutions and 'Idiomatic' Translation», *Meta* 35-2 : 342-355.